

Echanges

COMMENT CA MARCHE ?

- Si vous suivez votre cursus dans une de nos Ecoles, vous pouvez partir à l'étranger pour une période d'études dans le cadre d'accords de coopération passés entre les Ecoles Léonard de Vinci (EMLV, ESILV et IIM) et des universités étrangères partenaires.
- En règle générale, le partenariat est fondé sur la réciprocité entre établissements : nos Ecoles accueillent des étudiants étrangers des universités partenaires et, en retour, ces universités vont accueillir des étudiants du Pôle.
- Les programmes des universités partenaires sont choisis en fonction de la cohérence entre leurs formations et celles de nos Ecoles. L'objectif est de vous permettre de suivre, dans une université étrangère, des enseignements équivalents à ceux que vous auriez suivis en France à la même période.
- L'ECTS rend l'enseignement et l'apprentissage plus transparent et facilite la reconnaissance des études. Le système est utilisé dans toute l'Europe pour le transfert de crédits (mobilité des étudiants) et l'accumulation de crédits (parcours d'apprentissage menant à un diplôme). Il contribue également à l'élaboration d'un programme et à l'assurance qualité. (Une année universitaire correspond à 60 ECTS).

QUAND PARTIR ?

Chaque année, environ 200 étudiants des 3 Ecoles Léonard de Vinci partent en échange.

- EMLV - Ecole de Management Léonard de Vinci: possibilité de partir en échange universitaire pour un ou deux semestres pendant la 3e année.
- ESILV - Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci: possibilité de partir en échange universitaire pour un semestre pendant la 4e année (semestre de printemps) ou la 5e année (automne ou printemps).
- IIM - Institut de l'Internet et du Multimédia : possibilité de partir lors de l'année facultative de césure entre la 3e et la 4e année.

QUI PEUT PARTIR ?

Tous les étudiants peuvent postuler pour un échange international.

Pour qu'un étudiant puisse effectuer un échange universitaire dans de bonnes conditions, et réussir ses études à l'étranger, il est indispensable qu'il ait un niveau linguistique et académique suffisant.

Le Département des Relations Internationales vous donnera toutes les informations nécessaires pour préparer votre échange universitaire.

QUELS SONT LES COUTS ?

Les frais de scolarité sont à payer à l'Association Léonard de Vincidurant votre séjour international. Pour la plupart des universités, vous n'avez pas de frais d'inscription supplémentaires. Cependant pour certaines universités partenaires vous devrez payer les droits d'inscription et un taux de réfaction pourra vous être accordé sur vos droits d'inscription à l'ALDV.

Pour les échanges et stages au sein de l'Union Européenne, il est possible de bénéficier de bourses Erasmus.

Les étudiants peuvent aussi demander une bourse du Conseil Régional d'Ile-de-France, attribuée sur critères sociaux.